

**Livre II : Projet d'Aménagement**  
***et de***  
***Développement Durables***



**PADD**

Approuvé le 25.03.2019



# du Pays du Ruffécois

Crédit Photo :  
Stéphane Charbeau  
(Sauf indication contraire)

Les photos, images et cartes ne peuvent être reproduites sans autorisation  
préalable sollicitée auprès de la Direction du PETR du Ruffécois



# SOMMAIRE



## PRÉAMBULE .....

6

LA STRUCTURATION DU PADD DU PAYS RUFFECOIS .....	6
RAPPEL DU DIAGNOSTIC .....	10



## AMBITION N°I : MAINTENIR ET RENFORCER L'EQUILIBRE DE L'ARMATURE

### TERRITORIALE .....

13

OBJECTIFS DU SCOT .....	14
1. GARANTIR UNE BONNE REPARTITION DES POLARITES SUR LE TERRITOIRE : .....	16
2. GARANTIR UN CADRE DE VIE DE QUALITE.....	19
3. MAINTENIR UN BON NIVEAU DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS.....	21
4. ORGANISER LES MOBILITES .....	22



## AMBITION N°II : DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE LOCALE ET L'EMPLOI SUR TOUS LES BASSINS DE VIE .....

25

OBJECTIFS DU SCOT .....	26
1. STRUCTURER ET ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE .....	28
2. RENDRE LE TERRITOIRE LISIBLE, ATTRACTIF ET SE DONNER LES MOYENS DE DEVELOPPER LE TOURISME .....	29



## AMBITION N°III : MIEUX METTRE EN VALEUR LES ATOUTS NATURELS ET PATRIMONIAUX DU TERRITOIRE .....

31

OBJECTIFS DU SCOT .....	32
1. PRESERVER LES ESPACES NATURELS STRUCTURANTS ET RENFORCER LA TRAME DE MILIEUX ORDINAIRES QUI LES MET EN LIEN .....	35
2. OPTIMISER L'UTILISATION DES RESSOURCES NATURELLES (EAU, BIOMASSE, VENT...) .....	38
3. FAIRE DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL UN SUPPORT DE DEVELOPPEMENT .....	41
4. ASSURER UNE BONNE GESTION DES RISQUES POUR UN AMENAGEMENT DE QUALITE .....	42

## Le contexte législatif

Dans son article L141-4, le code de l'urbanisme décrit le contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durables :

« Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement. »

## Objectif du SCoT du Ruffécois

Le Projet de territoire du SCoT du Ruffécois doit affirmer clairement les grands choix stratégiques garants d'un développement durable, faisant de l'économie, du social et de l'environnement un tout intégré. Ce projet de territoire constituera le socle garant d'une cohérence des politiques publiques permettant un aménagement équilibré du territoire.

## Le rôle du PADD

Les grands principes suivants doivent guider l'élaboration du projet de territoire et garantir sa durabilité :

- La gestion économe et équilibrée de l'espace (naturel, urbanisé, agricole et forestier) ;
- Le principe de diversité des fonctions et de mixité sociale ;
- Le respect de l'environnement (préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol et des écosystèmes...) ;
- La cohérence des politiques publiques entre elles et à l'échelle du pays Ruffécois.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est un projet politique et prospectif, accessible au plus grand nombre, définissant des orientations générales stratégiques.

La réflexion prospective est indispensable à la définition d'un PADD. Pour dessiner l'aménagement de notre territoire pour les vingt ans qui viennent, nous devons nous interroger sur les mutations qui affecteront notre société dans son ensemble, et sur leurs conséquences pour le territoire du SCoT du Ruffécois. Quels défis économiques, sociaux, technologiques ou environnementaux devrons-nous relever ? Nous savons aussi que les choix d'aujourd'hui influeront à long terme sur l'avenir des générations futures.

Construit à partir du diagnostic territorial, de l'état initial de l'environnement, des différents scénarios de développement « au fil de l'eau » et prospectifs et des possibilités d'évolution du territoire. Le PADD constitue la base du projet sur laquelle a été établi le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

En effet, c'est dans le DOO que sont inscrits la traduction spatiale, qualitative et quantitative des orientations du PADD, la définition des principes de la politique d'urbanisme et de l'aménagement et les règles communes. Le DOO, rassemble l'ensemble des prescriptions réglementaires et des recommandations, il constitue l'indispensable relai réglementaire permettant la mise en œuvre du PADD.

## « Le pays du Ruffécois partie prenante d'un vaste territoire rural »

Penser le développement et l'aménagement du Pays Ruffécois pour les 15 à 20 prochaines années n'est pas une démarche simple.

Le SCoT n'est pas un document qui cherche à « prévoir l'avenir » mais à préparer le territoire à faire face aux défis de demain en tenant compte des tendances observées à ce jour.

Situé au Nord du département de la Charente, au contact de trois autres départements (Vienne, Deux Sèvres, Charente-Maritime), et en limite de l'agglomération d'Angoulême au Sud, le Pays du Ruffécois est un territoire essentiellement rural. Appartenant au secteur central de l'ex-région Poitou-Charentes, il constitue depuis toujours un carrefour de voies de communication et un point de passage entre les Pays de Loire et ceux de Garonne, entre le littoral atlantique et le Massif Central. Le Pays du Ruffécois fait partie du bassin de la Charente, fleuve côtier de 350 kilomètres de long qui le traverse sur 90 kilomètres du Nord au Sud. Trois grandes infrastructures sensiblement parallèles, la voie SNCF et la LGV Paris-Bordeaux ainsi que la route nationale 10 traversent le Pays du Nord au Sud.



Le territoire possède une organisation territoriale multipolaire héritée de l'histoire qui le structure aujourd'hui encore en plusieurs zones d'influence autour de petits pôles urbains (voir carte p.14)

En termes d'attractivité économique, résidentielle et démographique, quatre situations se dégagent sur le Pays Ruffécois :

- **un pôle d'emploi de l'espace rural au Nord** avec Ruffec qui est la seule commune à pouvoir être qualifiée d'urbaine au sens de l'INSEE (3 489 habitants en 2013) mais qui souffre depuis le milieu des années 70 d'un phénomène d'« exurbanisation » (comme les villes principales d'Angoulême et Cognac, ou secondaires, telles Barbezieux, Jarnac, et La Rochefoucauld). Ruffec a commencé à perdre de la population parce que les citadins se sont installés de préférence dans les villages et les bourgs situés en périphérie de la ville ;

- **une logique périurbaine au Sud** avec la zone Sud de la communauté de communes Cœur de Charente tirant profit de l'attractivité d'Angoulême pour développer une large fonction résidentielle ;

- **les franges Est et Ouest** touchées par une fragilité démographique avec un développement plus orienté vers l'agriculture, vers le tourisme et l'économie résidentielle.

- **l'influence des infrastructures** avec une plus grande mobilité professionnelle des personnes habitant à proximité de la RN10 et de la voie ferrée.



## Atouts

Dans le cadre du diagnostic, il a été mis en avant les atouts et opportunités du territoire sur lesquelles il va pouvoir s'appuyer pour tracer un cap vers l'avenir :

- Une dynamique démographique retrouvée depuis 1999, due au solde migratoire ;
- Une armature territoriale multipolaire héritée du passé et encore vivante aujourd'hui (voir carte p.14) ;
- Les espaces naturels du bassin de la Charente et de ses affluents ;
- Un patrimoine vernaculaire, archéologique et architectural riche et varié, ancrage de l'identité locale ;
- Une identité locale marquée et peu impactée par l'étalement urbain moderne
- Des compétences dans le domaine industriel de pointe (mécatronique, agro-alimentaire et logistique) ;
- Un territoire marqué par l'agriculture, ce qui participe à l'identité du territoire.

## Opportunités

- Un territoire au carrefour d'axes structurants (routiers et ferroviaires) et proche des agglomérations d'Angoulême, Poitiers, Niort et Limoges ;
- Une desserte en transport ferroviaire avec les gares de Luxé (TER) et Ruffec (TER) ;
- Un territoire propice au développement des énergies renouvelables.
- Protéger l'identité architecturale des centre-bourgs



Les Nuits Romanes à Embourie



Jardin Éphémère de St-Fraigne

## Faiblesses

De même, les faiblesses et menaces du territoire ont été identifiées :

- La fragilité des bourgs centres qui perdent de la population depuis le milieu des années 70, souvent au profit des communes périphériques ;
- La part de logements vacants en augmentation dans certains bourgs ;
- Un manque de qualité des zones industrielles et artisanales ;
- L'insuffisance de l'offre et d'organisation intermodale des transports collectifs ;
- La faiblesse de la desserte numérique et en téléphonie mobile et l'absence de fibre optique.

## Menaces

- Une dégradation des ressources naturelles ;
- Une banalisation des atouts paysagers induits par un modèle de développement urbain standardisé et parfois par l'agrandissement des structures agricoles ;
- Un déclin de l'attractivité du territoire possiblement induit par un déclin de sa desserte et son accessibilité ferroviaire.

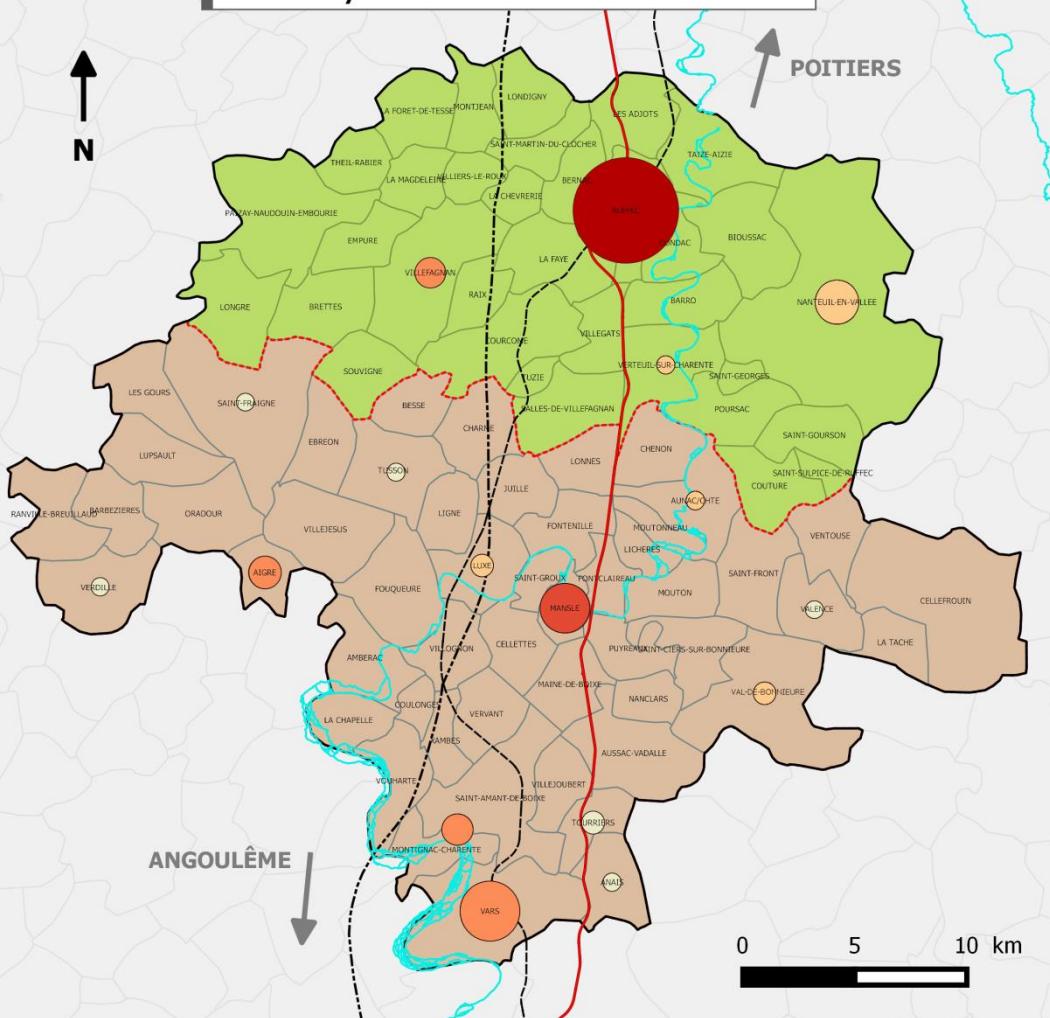
Dès lors, au vu de ces éléments, les élus ont retenu des objectifs visant à enrayer les effets négatifs d'un scénario « fil de l'eau », guidés par la volonté de « ne pas subir mais au contraire résister ». Pour le Scot, les élus se sont fixés les défis et objectifs suivants :

**Maintenir et renforcer l'armature territoriale**, garante d'un maillage équilibré du territoire permettant de répondre aux besoins essentiels des habitants (actuels et futurs) ;

**Assurer le développement des activités économiques sur le territoire**, objectif prioritaire indispensable au renforcement et au maintien de la population résidente en s'appuyant sur les ressources du territoire ;

**Préserver les caractéristiques patrimoniales et naturelles identitaires**, facteur de réussite du renforcement de l'attractivité résidentielle et économique du territoire.

# Carte des polarités au sein du Pays du Ruffécois en 2017



## Légende

- CDC Val de Charente
- CDC Coeur de Charente
- Pays Ruffécois
- La Charente
- LGV
- Réseau ferré
- N10

## Nombre d'habitants



## Centralités

- Pôle principal
- Pôle secondaire
- Pôles intermédiaires secondaires
- Pôles de proximité
- Pôles ruraux relais





# AMBITION 1

## MAINTENIR ET RENFORCER L'ÉQUILIBRE DE L'ARMATURE TERRITORIALE

**1<sup>er</sup> Objectif** : Garantir une bonne répartition des polarités sur le territoire

**2<sup>ème</sup> Objectif** : Garantir un cadre de vie de qualité

**3<sup>ème</sup> Objectif** : Maintenir un bon niveau de services et d'équipements

**4<sup>ème</sup> Objectif** : Organiser les mobilités



Le diagnostic a mis en évidence une répartition de la population inégale sur l'ensemble du territoire mais montre une armature relativement bien maillée entre la ville centre, le pôle secondaire, les pôles intermédiaires, de proximité et relais. Ce qui répond de manière satisfaisante aux besoins quotidiens des habitants

Néanmoins, l'attractivité et le dynamisme du territoire reste faible pour développer, voire parfois, maintenir une population jeune et active et donc pour maintenir le niveau de services et d'équipements au sein des pôles, qui à terme peuvent connaître une remise en cause de leur fonction de « polarité ».

Les densités de population enregistrées sur le territoire du SCOT sont fortement liées à la géographie et surtout à la proximité d'Angoulême et le contact de la N 10.

La concentration de population autour et en continuité directe des principales polarités est un atout pour le territoire en alimentant directement les bassins de vie de ces pôles. Un effort sera cependant à faire pour limiter les besoins de mobilités (politique du logement et des emplois à coordonner) et organiser les déplacements collectifs et les mobilités douces afin de limiter le recours systématique aux véhicules individuels.

Le SCOT souhaite créer les conditions d'une croissance démographique positive sur l'ensemble de son territoire. C'est pourquoi, afin d'infléchir les tendances identifiées ces dernières années (perte de population de la ville centre et de la partie Ouest du territoire), et de permettre à chaque partie du territoire d'avoir accès au développement, le SCOT propose une croissance démographique équilibrée sur l'ensemble du territoire avec des outils différenciés adaptés aux caractéristiques des différents secteurs.

La croissance démographique devra être accompagnée d'une politique du logement ambitieuse visant à agir sur la vacance et sur la programmation de logements neufs en s'adaptant aux évolutions démographiques observées (vieillissement, diminution de la taille des ménages, changement dans la demande d'hébergement, accès au logement pour les ménages les moins aisés, etc.).

Elle devra également être accompagnée d'une politique visant à renforcer l'offre en équipements du territoire.

Un des enjeux prioritaire est la couverture du territoire par le très haut débit pour l'accès à internet sur les secteurs d'activités et les principaux bourgs, le haut débit à minima sur le reste du territoire et l'accès à la téléphonie mobile qui reste incomplète sur le territoire.

La question de la mobilité concerne le besoin d'adapter les différents moyens de transport (marche, vélos, deux-roues motorisés, transports collectifs, automobiles), selon les temps, les territoires et les motifs du déplacement, voire d'inventer de nouvelles pratiques de mobilité pour recourir à des moyens de transports alternatifs à l'usage de la voiture particulière.

Car même si les territoires périphériques resteront en partie soumis à la dépendance automobile, de nouvelles pratiques de mobilité peuvent être mises en place.

Il s'agira d'offrir une véritable alternative à l'usage de la voiture particulière en développant les transports collectifs et les modes de proximité, mais aussi en assurant les conditions d'une complémentarité entre les différents modes de déplacements et en inventant, au sein des lieux stratégiques (centres-bourgs, zones d'activités économiques, centres commerciaux, équipements, gares, etc.) des solutions diversifiées et évolutives.

Le scénario « au fil de l'eau », qui reprend l'évolution du territoire des 15 dernières années prévoit une augmentation de la population de 2 900 habitants entre 2015 et 2035 soit 2 348 sur la période 2017-2035.

Le SCoT souhaite aller plus loin en proposant un scénario volontariste et dynamique. Sur la période 2017-2035, le SCoT prévoit un gain de 3 000 habitants soit 28% supérieur au scénario « au fil de l'eau ». Il prévoit alors l'aménagement d'équipements, de logements et d'emplois en conséquence.

Ce scénario volontariste et dynamique est nécessaire pour le territoire afin de maintenir les équipements et services, voire d'en accueillir de nouveaux. Il devra être mis en place les conditions d'une répartition équilibrée sur le territoire de ces nouveaux habitants.

### **Objectif : Renforcer le poids démographique du territoire : attirer et retenir les populations sur l'ensemble du territoire**

- Afin d'assurer un développement équilibré de l'ensemble du territoire, le SCoT privilégie une croissance concentrée et polarisée dans les aires d'influence des pôles principaux, secondaires, intermédiaires et autour des polarités de proximité et rurales relais ;
- Ce choix vise à renforcer l'attractivité globale du territoire en lui assurant à minima le maintien de ses équipements et services, permettant de retenir les populations jeunes et actives et renverser ainsi la tendance au vieillissement de la population.

### **Objectif : Accueillir les nouveaux habitants prioritairement au sein de l'aire d'influence des différentes polarités du territoire et garantir ainsi le maintien du dynamisme**

- Du pôle de services supérieur (Ruffec) regroupant les grands équipements, rares et spécialisés du territoire jouant un rôle stratégique dans le maintien de la centralité ;
- Du pôle de service secondaire (Mansle) identifié comme lieu de consommation de nombreux services et équipements ;
- Des pôles intermédiaires structurants (Aigre, Villefagnan, Vars et le pôle Montignac-Charente / Saint Amant de Boixe) offrant services et équipements de première nécessité ;
- Des pôles de proximité (Nanteuil-en-vallée, Verteuil-sur-Charente, Aunac-Charente, Luxé et Saint-Angeau) ;
- Des pôles ruraux relais (Saint Fraigne, Verdille, Tusson, Tourriers, Anais et Valence).

**Objectif : Accompagner le développement démographique et urbain d'une politique visant à développer des emplois et services, afin de limiter les besoins de mobilité et ainsi limiter l'impact du développement sur les déplacements**

- Revitaliser les centres des bourgs par la reconquête des bâtiments existants vacants pour le logement, les commerces et les services;
- Eviter de mettre en concurrence réhabilitation et construction neuve ;
- Diversifier le parc de logements pour rééquilibrer le parc global afin de s'adapter à l'évolution des besoins, à capacité financière des habitants et à la diversité des modes de vie ;
- Développer les constructions neuves en continuité avec le tissu urbain de manière à assurer une liaison avec les services centraux ;
- Limiter l'étalement urbain ;
- Rechercher des espaces tampons entre le tissu urbain et les zones agricoles et naturelles ;
- Rechercher une densification de l'existant et du neuf.



De par leur richesse, le paysage et le patrimoine architectural identitaires sont des atouts majeurs pour le développement du Ruffécois. L'image du territoire ne doit pas être ternie par les impacts d'un développement mal maîtrisé (étalement généralisé de maisons individuelles au gré des routes et des réseaux, morcelant et mitant le grand paysage). La préservation des caractéristiques du territoire doit donc passer avant tout par d'importants efforts en termes de recherche de formes et d'implantation des constructions, recherche de densité, continuité du tissu urbain, circulation douce, espaces publics...

De nombreux villes et villages du Ruffécois souffrent d'ores et déjà, comme sur beaucoup d'autres territoires, d'une perte d'identité liée à des pratiques d'urbanisme en rupture avec l'héritage du passé et en inadéquation avec le cadre environnant : les extensions urbaines sont aujourd'hui banalisées et les limites avec l'espace agricole sont souvent confuses, floues, peu lisibles et objets de conflits.

Des actions doivent être menées pour regrouper les constructions autour des centre-bourgs et hameaux principaux afin de recréer un dynamisme de village, de limiter les déplacements automobiles, d'optimiser les investissements des collectivités en matière d'assainissement et de voiries, d'améliorer le fonctionnement des services et équipements...

Par ailleurs, certains villages du territoire connaissent une problématique de logements vacants au sein de leur parc de logements qui nuit à la qualité des centres-bourgs et par effet induit à leur attractivité. De plus, le patrimoine vernaculaire bâti est une richesse pour le territoire que le pays entend valoriser et protéger.

Les zones d'activités, leur logique d'implantation, la qualité de leur aménagement et du traitement de leurs abords peuvent avoir un impact fort sur le paysage et agir sur la perception des entreprises locales et donc de l'attractivité économique du territoire. Les zones d'activités implantées sur le Ruffécois, pour la plupart concentrées aux abords la RN10 sont généralement peu valorisantes pour l'image des villes et villages mais aussi pour l'image des entreprises, car déconnectées des préoccupations d'intégration paysagère. Ainsi l'objectif de valorisation de l'image du territoire (en particulier l'image perçue depuis la RN 10) est d'organiser ou de recomposer parfois le foncier économique pour améliorer sa lisibilité et assurer une intégration paysagère de qualité. Le traitement des espaces extérieurs, en particulier à travers des efforts de végétalisation, mais aussi l'attention particulière portée à l'insertion des enseignes depuis l'espace public sont des efforts bénéfiques pour le dynamisme économique et l'image du territoire.

Tout comme les zones d'activité, les constructions agricoles et les installations de stockage liées à l'activité agricole, dont les dimensions parfois monumentales peuvent parfois affecter les qualités paysagères d'un site, devront également faire l'objet d'une attention particulière en termes d'intégration dans le grand paysage.

## *GARANTIR UN CADRE DE VIE DE QUALITE*

### **Objectif : Favoriser la requalification des centre-bourgs**

- Agir sur les logements et autres locaux vacants ;
- Adapter la réglementation pour favoriser les réhabilitations, notamment les réhabilitations des logements dans les secteurs des monuments protégés (périmètre monuments historiques) ;
- Repenser la structure des villages (requalification, restructuration) pour redonner de l'attractivité (travail sur les circulations piétonniers dans les bourgs, les espaces de promenade et espaces conviviaux, les parkings de covoiturage et d'accès aux services, les espaces privés intimes ...).

### **Objectif : Favoriser l'intégration paysagère des constructions**

- Respecter la structure du tissu urbain originel que les nouvelles constructions prolongent (desserte de voiries, rapport à l'espace public) ;
- Veiller au traitement paysager (et végétalisé) des franges urbaines, pour garantir une insertion urbaine de qualité, gérer l'interface entre les espaces agricoles et les espaces résidentiels (problèmes de pollution et conflits de voisinage) ;
- Proposer des implantations et des orientations de constructions cohérentes avec la structure des bourgs ;
- Justifier d'une non atteinte, voire d'une valorisation des perspectives remarquables sur le grand paysage (panorama) ou sur des bâtiments d'intérêt (protégés ou non) ;
- Préserver les espaces publics de respiration au sein du tissu urbain, qui bénéficient d'un traitement végétalisé et assurent ainsi des fonctions paysagères, environnementales ;
- Repenser les entrées de bourgs si nécessaire.

## Objectif : Encourager un développement économique de qualité

- Organiser des zones d'activités bien structurées, de qualité (végétalisation, signalétique, ...);
- Développer des sites d'accueil pour des activités économiques non polluantes dans les secteurs les plus qualitatifs du territoire (vues, fleuve Charente, ...) afin d'offrir un cadre de travail « hors normes » ;
- Porter une attention particulière à l'impact des constructions agricoles et des installations de stockage dans le grand paysage.

## Objectif : Garantir la préservation des caractéristiques identitaires

- Assurer la protection du patrimoine bâti remarquable et vernaculaire (y compris le petit patrimoine identitaire) sans compromettre l'activité agricole ;
- Favoriser l'utilisation de structures architecturale et de matériaux locaux dans les constructions nouvelles ;
- Promouvoir les opérations de conservation/restauration du patrimoine, permettant notamment de valoriser l'identité des centres anciens ;
- Permettre l'utilisation de matériaux modernes dans la mesure où leur aspect s'accorde avec les matériaux traditionnels.

## **Objectif : Proposer une offre d'habitat adaptée à la diversité de la population et des modes de vie (Personnes âgées, jeunes travailleurs, personnes à mobilité réduite, voyageurs)**

- Rechercher la possibilité d'un parcours résidentiel complet à l'échelle du territoire ;
- Prévoir des logements suffisamment diversifiés pour répondre aux besoins de tous les publics ;
- Créer des haltes ou aires de petits passages pour les voyageurs ;
- Prendre en compte l'habitat mobile dans les documents d'urbanisme ;
- Améliorer les conditions d'habitat des logements anciens ;
- Adapter l'habitat aux besoins spécifiques de la population et notamment de l'habitat adapté ou des terrains familiaux pour les voyageurs ;
- Permettre en variété de type de terrain et de logements (parcelles plus grandes en périphérie des bourgs, création de zones tampon).

## **Objectif : Promouvoir un modèle de développement urbain plus économe en énergie et moins polluant**

- Requalifier le parc de logements existant pour lutter contre la précarité énergétique et renforcer son attractivité ;
- Favoriser la création de bâtiments moins énergivores (mise en œuvre de formes urbaines plus économes et basées sur les principes du bioclimatisme) ;
- Resserrer l'habitat au plus près des services et commerces pour réduire la part de « petits trajets » réalisés en voiture.

## MAINTENIR UN BON NIVEAU DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS

**Objectif : En cohérence avec l'armature territoriale souhaitée, structurer, développer et mutualiser l'offre en équipements**

- Créer les conditions du maintien des équipements-commerces-services présents sur les pôles par un effort de polarisation en matière d'habitat ;
- Assurer la pérennité des équipements scolaires ;
- Préserver une organisation des services de santé de proximité, créer les conditions de maintien ou de mise en place d'une offre d'accès aux soins de proximité ;
- Développer une offre en équipements mutualisée, polyvalente et accessible ;
- Développer et structurer l'offre en équipements à destination de la petite enfance, conforter les réseaux d'assistantes maternelles existants ;
- Réorganiser l'offre en équipements sportifs, de loisirs et culturels ;
- Développer la possibilité de télétravail ;
- Renforcer les soins à domicile et les services pour répondre au vieillissement de la population ;
- Désenclaver le territoire par le développement des réseaux de télécommunication.



## ORGANISER LES MOBILITES

### Objectif : S'appuyer sur les pôles pour organiser les mobilités au sein du Ruffécois

- Mettre en œuvre des liens de transports collectifs (publics et privés) entre les pôles (jours de marché ...) ;
- Construire un réseau « en toile d'araignée » autour de chaque pôle (accès aux services...) et développer l'intermodalité, en particulier autour des gares mais aussi des arrêts de bus / parkings publics/ aires de covoiturage, des secteurs d'habitat et des bourgs... ;
- Améliorer la signalétique des équipements de transport (créer une signalétique du réseau intermodal).

### Objectif : Adapter l'offre de transports en fonction des caractéristiques des secteurs du SCoT

- Développer de nouvelles pratiques de mobilité ;
- Maintenir, voire accompagner le développement de la desserte du territoire ;
- Renforcer la desserte sur le secteur nord (Ruffec), central (Luxé) et sud (Vars) ;
- Favoriser une organisation collective des déplacements (inter-autorités organisatrices des transports) et renforcer la desserte des transports en commun sur les secteurs ruraux ;
- Organiser collectivement le covoiturage, en s'appuyant notamment sur des connexions voiture/réseaux de bus/gares ;
- Réduire la dépendance à la voiture et développer les infrastructures favorisant les transports doux.



Vue aérienne de Ruffec

# AMBITION 2

## DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI SUR TOUT LE TERRITOIRE

1<sup>er</sup> Objectif : Structurer et accompagner le développement économique

2<sup>ème</sup> Objectif : Rendre le territoire lisible, attractif et se donner les moyens de développer le tourisme



La dynamique de création d'emplois est réelle sur le territoire (environ 150 emplois créés par an ces dernières années) mais ne profite pas à l'ensemble du territoire. La croissance de l'emploi est en effet fortement polarisée, localisée pour plus des trois quarts sur quatre communes : Ruffec, Anais, Vars et Mansle.

Si les autres communes connaissent également une augmentation du nombre d'emplois, la dynamique observée est supérieure sur les communes du Sud du territoire. Par ailleurs, les fortes croissances d'emplois observées sur environ la moitié des 88 communes « masquent » le déclin économique à l'œuvre sur l'autre moitié.

Des disparités existent aussi quant à la dynamique de création d'emplois selon les secteurs d'activités. A l'échelle du territoire du SCoT, les secteurs productifs (agriculture et industrie) apparaissent en perte de vitesse alors que les secteurs d'activités liées à l'économie présente (construction, commerces, services, équipements) sont sur une dynamique positive.

La diversification du secteur agricole doit être encouragée. L'approvisionnement du territoire par les productions locales également.

Les activités industrielles sont situées à proximité des axes de transports. Outre la logistique, il existe d'autres filières très spécialisées (industrie agroalimentaire et mécatronique). On note par ailleurs un maillage plus diffus des activités artisanales de proximité, répondant à des besoins endogènes).

La position de carrefour géographique du Pays Ruffécois et son niveau d'accessibilité satisfaisants constituent des supports d'attractivité pour les « cibles » exogènes. Néanmoins, les zones d'activités apparaissent globalement peu lisibles et qualitatives. Celles-ci présentent des opportunités de restructuration et de développement et des enjeux de renforcement de lisibilité sur l'ensemble du territoire.

L'attractivité du territoire se mesurera aussi dans sa capacité à répondre aux attentes des salariés et des entreprises. Dans un contexte de concurrence accrue entre les territoires, il faudra veiller à offrir des conditions d'accueil optimales qui répondent aux besoins des acteurs économiques. Il s'agit en l'occurrence d'équiper et apporter les outils nécessaires sur les espaces d'activités économiques pour en faire de véritables lieux de vie où les entreprises et leurs salariés pourront se voir offrir de nombreux services dans un cadre paysager de qualité. La garantie d'un foncier économique disponible, accessible et viable est une autre condition d'une attractivité renforcée.

Une réflexion spécifique sur l'accueil de ces activités doit être menée afin d'assurer la pérennité d'un maillage de proximité. Enfin, le tourisme représente un secteur de diversification économique possible encore peu exploité.

Cette dimension économique constitue en particulier une opportunité pour certains secteurs ruraux.

La politique de développement touristique doit prendre une autre dimension qui pourrait viser à structurer à l'émergence d'une nouvelle filière économique. Dans cette approche, le fleuve Charente pourra constituer une ressource locale et un lien entre les différents parcours et territoires touristiques voisins et peut devenir un support important pour de nouveaux projets. De manière plus globale, la valorisation touristique du territoire pourra s'appuyer sur le potentiel des différents espaces de nature.



### **Objectif : Accompagner, aider les entreprises à s'installer :**

- Optimiser les zones d'activités existantes, permettre leur requalification et le développement de certaines énergies renouvelables sur ces zones ;
- Offrir un cadre et des services de qualité à la mesure des attentes des acteurs économiques et accompagner particulièrement l'amélioration de la desserte numérique du territoire ;
- Mettre en œuvre une politique d'accueil des entreprises : Offrir des espaces déjà aménagés ou pré- aménagés. Offrir des services aux entreprises. Penser l'organisation de l'activité économique en termes de filière. Avoir une politique coordonnée d'installation sur tout le territoire. Développer une spécialisation et une identité par zone ;
- Développer les dispositifs de mutualisation (hôtel d'entreprise / pépinière d'entreprise, espaces de co-working) et services aux salariés ;
- Développer la formation en lien avec les spécialités des entreprises locales ;
- Soutenir les clubs d'entreprises.

### **Objectif : Optimiser les productions locales, accompagner l'organisation des filières :**

- Conforter et développer notamment l'activité agricole, travailler avec les acteurs agricoles et agro-alimentaires pour favoriser la diversification des productions et la création de filières;
- Valoriser les productions agricoles et viticoles et sylvicoles locales, organiser l'approvisionnement local (restauration scolaire, grande distribution), et les circuits courts dans les domaines alimentaires et industriels) ;
- Favoriser l'émergence d'une filière bois locale ;
- Développer les filières d'économie circulaire.
- Développer l'économie sociale et solidaire

# 2<sup>ème</sup> Objectif

## RENDRE LE TERRITOIRE ATTRACTIF ET DEVELOPPER LE TOURISME

### Objectif : Faire du tourisme un des moteurs économiques du Ruffécois :

- Identifier de manière globale quelques points majeurs, sites caractéristiques qui puissent attirer et décliner à partir de ceux-ci une communication touristique ;
- Valoriser en ce sens de manière prioritaire le fleuve Charente et ses affluents, dorsale du territoire : développer les accès à l'eau et les loisirs nautiques (kayak, espace d'eaux vives, spa, baignade...), éléments majeurs pour permettre le développement touristique ;
- Créer un village étape, porte d'entrée du territoire, pour favoriser la découverte de ses éléments emblématiques ;
- Structurer des boucles cyclistes et pédestres, supports au développement touristique ;
- Travailler en partenariat/complémentarité, avec les autres territoires traversés par la Charente (logique d'itinéraires) ;
- Tirer davantage parti de la fréquentation de la RN10 (inciter les véhicules à sortir et s'arrêter sur le territoire du Ruffécois) ;
- Développer les capacités d'hébergement pour tous les publics : accueil de camping-caristes (mise en réseau, points d'accueil à la ferme, ...), développement des capacités d'hébergements de caractère, développement des hébergements collectifs, etc.
- Développer une signalisation touristique coordonnée sur l'ensemble du territoire

### Objectif : Travailler sur l'image du territoire, communiquer sur les atouts et notamment :

- Travailler sur la proximité des agglomérations d'Angoulême, Poitiers, Niort, La Rochelle, Limoges et Bordeaux ;
- Valoriser les infrastructures de transport nationales avec notamment la N10 (avec la possibilité de renforcer la répartition des échangeurs) et la voie ferrée (possibilité de valoriser le fret ferroviaire) ;
- S'appuyer sur les compétences et spécificités économiques du territoire : chercher de nouveaux ressorts au dynamisme économique, en favorisant la diversification et l'émergence de nouvelles filières ;
- Mettre en valeur le patrimoine architectural et naturel bien préservé du territoire.



Le Château de Verteuil-sur-Charente

# AMBITION 3

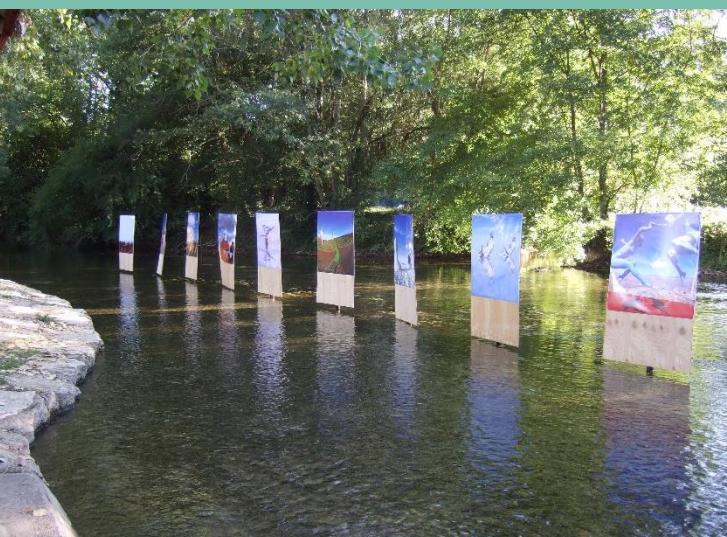
## METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

**1<sup>er</sup> Objectif** : Préserver les espaces naturels et renforcer la trame de milieux ordinaires qui les mettent en lien

**2<sup>ème</sup> Objectif** : Optimiser l'utilisation des ressources naturelles (eau, biomasse, vent...)

**3<sup>ème</sup> Objectif** : Faire du patrimoine naturel et culturel un support de développement

**4<sup>ème</sup> Objectif** : Assurer une bonne gestion des risques



Le Schéma de Cohérence Territoriale doit définir un projet pour le territoire qui s'appuie sur ses composantes naturelles : habitat, flore et faune patrimoniale. L'objectif est bien d'intégrer, aux aspects socio-économiques du développement de ce territoire, une vision d'appartenance naturelle comme culturelle, et de déterminer comment le patrimoine naturel peut être conservé, entretenu, amélioré et valorisé, en assurant le bien-être économique et social de la population humaine.

Pour ce faire, un travail d'identification des enjeux écologiques propres au Pays Ruffécois a été réalisé, et a également permis de définir une cartographie des continuités écologiques, en cohérence avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique Poitou-Charentes, adopté par arrêté préfectoral le 3 novembre 2015.

Cette cartographie page 35 identifie les réservoirs de biodiversité, espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, est la plus riche et la mieux représentée. Ces espaces doivent impérativement être préservés du développement urbain. Ces continuités s'étendent au-delà du territoire du SCOT sur les territoires voisins.

Elle met plus particulièrement en évidence la nécessité de protéger :

**Les milieux aquatiques** : espaces de production biologique intensive, dont l'élément structurant est la vallée de la Charente : Bien qu'ayant subi une forte dégradation depuis les années 1950, le réseau hydrographique présente encore une qualité écologique forte (principalement supportée par le fleuve Charente, l'Aume, la Couture, le Bief, l'Argent-Or, la Bonnieur, la Tardoire, le Son-Sonnette) qu'il convient de préserver mais aussi de renforcer par des actions de restauration des continuités aquatiques ; Les milieux aquatiques devront être protégés des impacts de l'urbanisation ou de l'évolution du parcellaire agricole. Il s'agira notamment de préserver les berges et la ripisylve, et de maintenir autant que possible une bande tampon naturelle de part et d'autre de cours d'eau.

**Les zones humides associées aux vallées :** elles ont largement régressé depuis quelques décennies, souvent en raison de l'orientation de la production agricole en faveur des grandes cultures. Les prairies et forêts alluviales qui subsistent forment des espaces riches et protecteurs, qu'il convient de préserver pour la biodiversité qu'ils accueillent mais aussi pour leur rôle dans l'épuration des eaux ou la régulation hydraulique.

**Les bois et forêts,** aujourd'hui éparpillés sur le territoire sont parfois très morcelés. Compte tenu de leur caractère relictuel au sein d'un territoire agricole très ouvert, ces milieux doivent être impérativement préservés du défrichement

**Les pelouses calcaires,** nombreuses mais de petite taille et très dispersées et donc très vulnérables à la fragmentation urbaine. Ce réseau de petits espaces doit être intégralement protégé et entretenu afin de permettre entre chaque petite unité la circulation des espèces inféodées à ces habitats.

Au-delà de la seule protection de ces réservoirs, le SCoT définit un objectif de développement conciliable avec le maintien des connexions entre les réservoirs, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

Le diagnostic met ainsi en évidence la nécessité de relier les massifs boisés entre eux : le SCoT prévoit pour cela la mise en œuvre d'un maillage de formations arborées (haies, alignements d'arbres, bosquets), plus particulièrement sur un axe reliant la forêt de la Braonne à la forêt de Chizé (ex Sylve d'Argenson) mais également sur la frange est du territoire. Au sein des grandes plaines agricoles, encore riches d'oiseaux de plaine et accueillant quelques stations de plantes messicoles (plantes annuelles à germination préférentiellement automnale ou hivernale et habitant dans les moissons), il est nécessaire de retrouver une mosaïque de milieux, à travers notamment l'installation de haies ou de bandes enherbées entre les parcelles.

# Préserver les espaces naturels structurants et renforcer la trame des milieux ordinaires qui les met en lien

## Légende

- Réserveurs de biodiversité
  - Préserver les espaces boisés du défrichement
  - Protéger les milieux humides et aquatiques des impacts de l'urbanisation
  - Retrouver une mosaïque de milieu au sein des grandes plaines agricoles, notamment en replantant des haies entre les parcelles
  - Protéger les pelouses calcicoles de toute urbanisation
  - Corridors écologiques
  - S'appuyer sur les boisements rélictuels pour recréer un lien entre les réservoirs de biodiversité
  - Encadrer le développement urbain au sein des corridors écologiques
  - Préserver des éléments de nature en ville
  - Eléments fragmentants
- Voie ferrée  
— Route principale



# 1<sup>er</sup> Objectif

## *PRESERVER LES ESPACES NATURELS STRUCTURANTS ET RENFORCER LA TRAME DE MILIEUX ORDINAIRES QUI LES MET EN LIEN*

**Objectif : Encadrer le développement urbain sur le parcours sein corridors écologiques identifiés dans le SCoT**

- Des extensions de l'urbanisation y seront possibles à condition de ne pas interrompre la continuité.

Enfin, l'objectif affiché par le SCoT de pérennisation des continuités écologiques devra passer également par :

- La préservation des éléments de nature en ville et les îlots verts ;
- Le maintien de l'armature naturelle existante dans les secteurs de projet : les éléments naturels structurants du paysage (formations arborées, ruisseaux...) devront servir de guides à la conception dans les projets d'aménagement ;
- Le maintien des espaces naturels identifiés dans la carte ci-joint (page 34).
- Poursuivre les opérations de reconquête des zones humides.



La demande en énergie du parc résidentiel du SCOT est particulièrement forte car il est très largement dominé par les logements individuels anciens et par ailleurs souvent chauffés au fioul, combustible fossile qui est le plus émetteurs de gaz à effet de serre après le charbon. Le parc résidentiel constitue à ce titre un levier d'action prioritaire pour la réduction de la dépendance énergétique, conformément aux objectifs du Grenelle de l'environnement et du Schéma Régional Climat Air Energie. En outre, la très forte dépendance au véhicule individuel pour tous les déplacements accentue la dépendance énergétique des habitants du Pays Ruffécois.

Ainsi, et dans la continuité des nombreuses actions engagées à l'échelle de la Région dans ce domaine, le Pays Ruffécois poursuit un objectif d'amélioration des performances énergétiques de son parc de logement.

La lutte contre la dépendance énergétique du territoire et les émissions de gaz à effet de serre passe également, par la mobilisation de ressources énergétiques dites propres et renouvelables, produites et valorisées localement. Elles doivent se substituer progressivement à l'utilisation des ressources énergétiques carbonées polluantes.

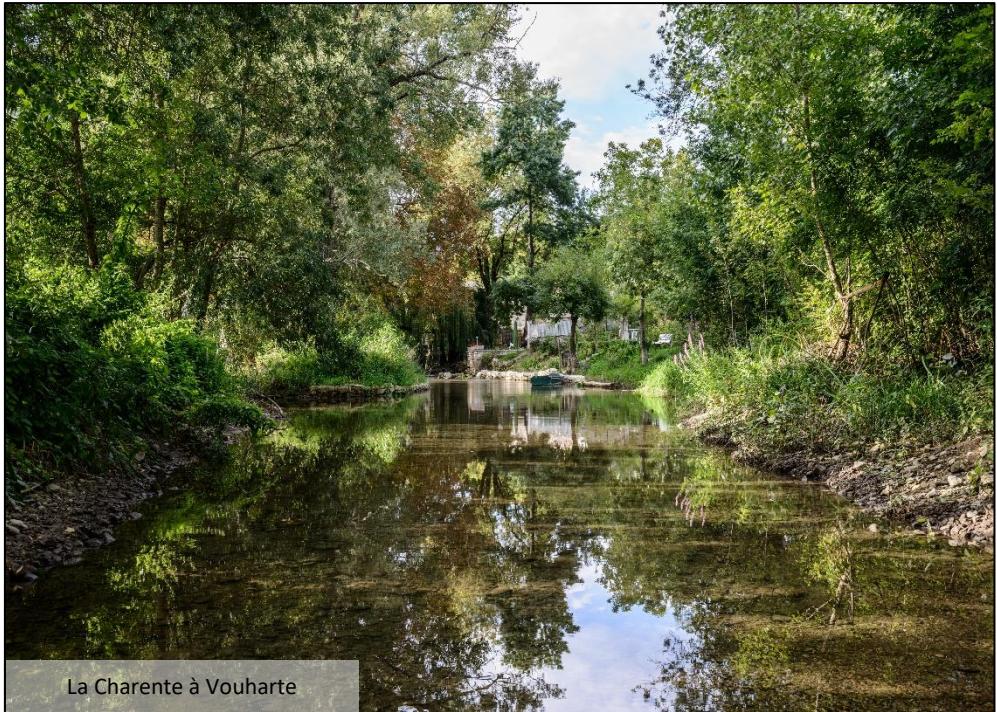
Concernant les masses d'eau superficielles et souterraines qui traversent le Pays Ruffécois, celles-ci font l'objet de nombreux prélèvements dominés par l'irrigation, liés une activité agricole porteuse de richesses économiques et par l'alimentation en eau potable. Or aujourd'hui les besoins sont de plus en plus difficiles à couvrir, en raison d'un déficit quantitatif marqué en période d'étiage.

Afin de garantir l'accès à cette ressource pour tous les habitants et usagers, actuels et futurs du territoire, il est nécessaire de poursuivre les mesures mises en place depuis plusieurs années en faveur d'une gestion parcimonieuse de la ressource.

La ressource en eau est soumise à de fortes pressions qualitatives sur le territoire. Les masses d'eau souterraines, support de la production d'eau potable, présentent un état chimique mauvais. Bien que les pollutions soient, sur ce territoire rural dominé par les grandes cultures, principalement issues de l'activité agricole, le développement urbain est également à

l'origine d'une pollution domestique et urbaine qu'il convient à minima de ne pas agraver, voire de résorber.

La protection de la ressource doit donc aussi passer par la mise en œuvre d'une politique de gestion qualitative de la ressource visant à réduire les rejets et pollutions de toute nature tant dans les cours d'eau superficiels que dans le sol (protection des nappes souterraines).



### Objectif : Diminuer la consommation énergétique du territoire

### Objectif : Développer la production énergétique renouvelable

En cohérence avec les capacités du territoire à répondre aux besoins sans mettre en péril la protection des ressources naturelles et des paysages :

- Diversifier la production énergétique en mobilisant toutes les ressources locales disponibles ;
- Développer plus particulièrement la méthanisation ou la cogénération à partir de la biomasse locale (fauchage des bordures, déchets agricoles et alimentaires, rémanents issus de l'élagage ...) ;
- Organiser la filière bois pour permettre la mobilisation du gisement privé « dispersé » ;
- Optimiser la ressource éolienne en veillant à prendre en compte les impacts paysagers cumulés des projets sur l'ensemble du territoire et sur les communes limitrophes ;
- Optimiser la ressource éolienne en veillant à prendre en compte les enjeux de préservation du cadre de vie du territoire, de l'image du territoire et de développement du tourisme ;
- Développer le solaire individuel et collectif (photovoltaïque et thermique) en menant des projets innovants qui s'appuient sur des exemples et des collaborations avec les départements voisins, de façon à faire coexister les enjeux solaires et patrimoniaux.
- Développer la géothermie

## Objectif : Rationaliser les usages de la ressource en eau et sécuriser l'approvisionnement

- Poursuivre l'interconnexion des réseaux et améliorer les rendements des réseaux les plus défaillants, afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable des populations actuelles et futures ;
- Optimiser la gestion de la ressource en favorisant le développement de retenues d'eau artificielles de petite capacité et de proximité (respect des bassins versants, écrêtage) afin de diversifier les productions agricoles.

## Objectif : Maîtriser les rejets et la qualité de l'eau

- Développer des systèmes de gestion des eaux usées efficaces, sans s'appuyer uniquement sur le tout collectif qui n'est pas toujours la solution adaptée au regard de la dispersion de l'habitat : le développement doit être conditionné à la mise en œuvre de solutions d'assainissement performantes adaptées à la densité bâtie ;
- Développer la collecte et la gestion des eaux pluviales à la parcelle dans les nouvelles opérations d'aménagement ;
- Privilégier une urbanisation qui limite l'imperméabilisation nouvelle des sols afin de faciliter la gestion des eaux de pluie et limiter le ruissellement.

Le Pays Ruffécois, territoire très rural et agricole, est aussi marqué par une naturalité forte et plurielle qui contribue à son image « nature » : méandres et îles de la Charente et de ses affluents, massifs boisés et jardins à visiter... La diversité de ces paysages naturels constitue, au même titre que son patrimoine archéologique ou patrimonial, un facteur potentiel d'attractivité résidentielle et touristique, qui se conjugue avec une dynamique agricole forte et des pressions urbaines qui restent encore limitées. Dans ce contexte de territoire encore assez préservé, il s'agit de maintenir à long terme et de renforcer l'identité du Pays, sa mosaïque de paysages, et variétés des points de vue qu'ils peuvent offrir.

Le Ruffécois marque en particulier sa volonté de tirer parti de la vallée de la Charente autour de laquelle il est établi, ce qui passe par le maintien des structures paysagères qui la caractérisent, la mise en place de démarches de promotion touristique, la valorisation du patrimoine lié à l'eau, l'organisation et l'accessibilité des cours d'eau non domaniaux.

En Pays Ruffécois, les terrains perméables sont prédominants et les eaux de surface et zones humides sont par conséquent peu présentes. En outre, suite à de nombreux aménagements ruraux sur les cours d'eau et zones d'expansion des crues attenantes, les zones humides associées aux affluents de la Charente ont largement régressé et ne subsistent aujourd'hui que des petites zones humides, qui hébergent cependant des espèces de faune et de flore rares. Il est donc essentiel de préserver les zones humides relictuelles mais aussi d'engager des actions de restauration à l'image de l'opération de reconquête du marais de Saint-Fraigne engagée dès 1998 et qui a permis le retour d'un cortège floristique riche.

Les richesses naturelles présentes en Pays Ruffécois doivent être préservées pour les aménités environnementales dont elles sont porteuses mais aussi pour les atouts qu'elles procurent au territoire, en termes de cadre de vie et de développement économique. Le SCOT affiche donc un objectif de valorisation raisonnée des ressources naturelles du territoire, compatible avec leur maintien à long terme.

# 3<sup>ème</sup> Objectif

## FAIRE DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL UN SUPPORT DE DEVELOPPEMENT

**Objectif : Garantir la préservation des paysages emblématiques**

**Objectif : Développer une économie en lien avec ces espaces naturels**

- Engager une politique de développement touristique forte prenant appui notamment sur la qualité des paysages ruraux du Ruffécois, et du patrimoine écologique mais aussi historique et bâti qu'ils recèlent : développement du tourisme de pleine nature et itinérant, communication autour du patrimoine archéologique exceptionnel du Pays Ruffécois, etc... ;
- Offrir un accès encadré aux espaces les plus remarquables sur le plan écologique (sentiers forestiers, itinéraires de randonnée le long des cours d'eau, tourisme nautique) en s'assurant du respect des sensibilités écologiques de chaque milieu ;
- Valoriser et protéger la ressource forestière issue de l'exploitation et de l'entretien des boisements mais aussi les haies ou alignements arborés le long des routes et chemins ruraux pour la production de bois d'œuvre et de bois de chauffage.

## ASSURER UNE BONNE GESTION DES RISQUES

- Limiter le développement urbain dans les zones d'aléas inondation, connues mais non réglementées, en délimitant également de secteurs d'inconstructibilité ;
- Préserver les personnes et les biens du risque de mouvements de terrain (glissement, éboulement, cavités souterraines) ;
- Améliorer la connaissance de l'aléa inondation sur les cours d'eau non soumis à PPRI, en vue de définir des outils adaptés et de protéger les zones d'expansion des crues dans les documents d'urbanisme ;
- Intégrer les secteurs inondables comme des lieux à fortes sensibilité environnementale ;
- Encadrer le développement urbain à proximité immédiate des sites les plus sensibles au risque de feu de forêt et maintenir des zones tampons le long des lisières forestières, visant à protéger les biens et personnes. ;
- Garantir un cadre de vie de qualité en limitant le développement à usage d'habitat aux abords des axes les plus bruyants (RN10, LGV, voie ferrée Bordeaux-Paris) et en contribuant à l'amélioration de l'isolation acoustique des logements concernés par des nuisances sonores importantes (bourg traversés par des voies empruntées par des poids lourds).





# Notes

